

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 80 (1944)
Heft: 35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

É D U C A T E U R

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *L'école et la mobilisation des instituteurs.* — Genève : *Des intentions aux actes.* — U.I.G. Dames et Messieurs : *Cours de gymnastique.* — Neuchâtel : *Pour ceux qu'on fête.* — Aux présidents de sections. — Jura : *Congrès de la S. P. N.* — Informations : *A bâtons rompus.* — Concours. — Bibliographie.

Partie pédagogique : Louis Meylan : *Histoire nationale et histoire locale.* — W. Loosli : *Autour du programme minimum.* — Informations : *Une collecte de jouets.* — O. H. : *Un concours réservé aux membres du corps enseignant et aux stagiaires.* — Les livres.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

L'ÉCOLE ET LA MOBILISATION DES INSTITUTEURS

S'il est vrai que gouverner c'est prévoir, il est également vrai que gouverner parfaitement c'est tout prévoir. Qui eût osé affirmer, en 1939, que la guerre ne serait pas terminée en septembre 1944 ? Et qui oserait affirmer aujourd'hui que, si elle paraît toucher à sa fin, elle sera suivie d'une paix immédiate et générale ?

En mobilisant toutes les forces de notre pays pour sa défense militaire, économique et spirituelle, nos autorités fédérales et cantonales ont laissé à l'arrière-plan de leurs préoccupations la question de l'instruction et de l'éducation de nos enfants. Et cet état de choses risque de durer encore longtemps. En effet, voici cinq ans que nos classes sont désorganisées par les mobilisations. Les enfants qui avaient dix ans au début de la guerre termineront leur scolarité dans quelques mois. Emporteront-ils avec eux le minimum de bagage qui leur permettra d'être demain des hommes libres, des hommes qui seront la force du pays, qui feront le pays ?

Le pain, le lait, les pommes de terre sont sans doute indispensables à la vie. Mais il est une autre nourriture indispensable à la vie de nos enfants : celle de l'esprit et du cœur. En 1939 et 1940, nos autorités en ont tenu compte quand les instituteurs ont été mis au bénéfice de dispenses militaires. Mais depuis quatre ans, de multiples relèves ont éloigné les maîtres de leurs classes, surtout les maîtres incorporés dans les bataillons de couverture-frontière. Que sont devenus, que deviennent alors les écoliers privés de leurs instituteurs ?

Il semblait d'abord que tout s'arrangerait pour le mieux puisque le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud disposait de maîtres sans poste fixe en nombre imposant. Mais actuellement ces maîtres disponibles sont de moins en moins nombreux. Aussi fait-on appel aux normaliens et normaliennes de dernière année ainsi qu'à de

jeunes stagiaires neuchâtelois. Malheureusement, malgré ces mesures, des vides restent béants et de nombreux enfants sont rendus à leurs parents... ou à la rue en attendant que revienne le titulaire de la classe.

D'ailleurs, le système des remplaçants présente des inconvénients si nombreux qu'il ne peut qu'exceptionnellement être considéré comme un remède au mal dont souffre notre école vaudoise.

Il en est d'autres, de systèmes appliqués, tous plus néfastes les uns que les autres. L'autorité militaire réquisitionne-t-elle les salles d'école ? Les maîtres et les élèves sont mis en congé. Le maître mobilise-t-il ? L'institutrice est chargée de tenir la classe du régent deux heures chaque matin alors que, pendant ce temps, ses élèves à elle restent à la maison ; dans d'autres cas, les écoliers sont dirigés vers le village voisin où l'instituteur resté à son poste doit faire un tour de force pour que les programmes des deux classes puissent concorder.

Aucun de ces systèmes n'est bon ; tous ne sont que des palliatifs. Pour terrasser un taureau, il ne suffit pas de le tirer par la queue. C'est dire que, à notre idée, nos autorités s'en sont prises par le mauvais bout... Puisque les mobilisations créaient un obstacle à la marche régulière de nos écoles, il fallait supprimer cet obstacle en laissant les instituteurs à leur labeur quotidien. Car devant leurs élèves ne sont-ils pas au service du pays, du pays présent et surtout futur, autant que la sentinelle en uniforme ?

Si l'on excepte les instituteurs dont le grade crée l'obligation de présence sous l'uniforme à chaque mobilisation de leur unité, les autres (qui sont le grand nombre), sous-officiers et soldats, auraient dû être dispensés des relèves pendant les périodes scolaires. Il aurait été possible, afin que leur devoir militaire fût accompli, de les mobiliser pendant la période la plus longue des vacances annuelles. Dans un cas seulement : lorsque le pays est en danger, quand tous les soldats sont appelés sous les armes pour occuper leur secteur de guerre, leur présence s'impose ailleurs que dans la salle d'école.

Cette réforme du statut de l'instituteur-soldat est-elle possible ? Il nous paraît qu'elle est non seulement désirable, mais qu'elle revêt un caractère d'extrême urgence, non pour nous, les maîtres, mais pour les enfants qui ne doivent pas être les victimes des conséquences de la guerre.

E. Zimmermann.

GENÈVE

DES INTENTIONS AUX ACTES

IV

Devant le mur d'argent

Les représentants des trois Fédérations qui groupent la quasi unanimité des fonctionnaires et employés de l'Etat avaient été convoqués le 22 septembre écoulé par M. F. Perréard, chef du Département des Finances. Le projet du Conseil administratif pour les allocations extraor-

dinaires d'automne et de renchérissement de la vie pour 1945 se présentant sous des auspices favorables, nous aurions pu croire que le porte-parole du Conseil d'Etat allait nous apporter quelque espoir d'obtenir ce que d'aucun journal, dit d'information (?), nous avait octroyé par avance, sans doute dans le dessein malin d'égarer l'opinion publique.

Tous rêves, si rêves il y avait, se sont bien vite évanouis devant le froid et implacable exposé de M. le ministre des finances cantonales genevoises. Les intentions sont toujours... bonnes mais la caisse serait vide pour longtemps et la République et Canton de Genève, Etat libre de la Confédération, se trouve, sinon sous le mur d'argent, du moins devant lui, démunie, serrée et impuissante, surtout s'il faut accorder des allocations que la Confédération, la plupart des cantons, villes et communes, les Services industriels de Genève, les banques, elles-mêmes, versent à leur personnel.

Autrement dit, si la Commission actuelle allait nous donner satisfaction sur l'unique allocation extraordinaire d'automne en accompagnant son projet de la couverture financière des 4 cts additionnels, nous pourrions nous demander en premier lieu si le Grand Conseil, d'abord, le peuple, ensuite, la suivraient ? Ce problème supposé résolu, dans un sens que nous nous garderons bien d'imaginer, il en reste un autre, combien plus important que le premier : celui des allocations de renchérissement pour 1945. Nous avons fermement demandé à être mis au bénéfice des mêmes textes et des mêmes chiffres qui constituent le projet de la ville. En particulier, nous réclamons la disparition de l'odieux article 3 de la loi actuelle, créant des injustices criantes dont pâtissent d'honorables collègues qui n'ont nullement démérité et pour lesquels nos salaires tournent à l'amère dérision.

Réponse du Conseil d'Etat : les finances cantonales ne connaîtront aucune possibilité de nous rendre justice ; le budget ne peut présenter aucun déficit du Compte d'Etat, sinon c'est la crise de trésorerie. Bien qu'il ne nous appartienne pas le droit et le devoir de trouver la voie légale qui assure le succès de nos démarches, nous avons présenté un plan d'assainissement financier au nom du personnel cantonal. Le gouvernement, tout en acceptant le principe, lui reproche son caractère médiat et redoute déjà les résistances qu'il rencontrerait.

Nous posons la question suivante : Qui s'oppose à l'adoption d'un plan parfaitement viable de redressement des finances genevoises et de restauration de leur crédit ? Qui travaille au torpillage de Genève ? Et dans quelles intentions ?

Quant à l'attitude des Cartels bancaires, nous voulons la connaître exactement ; les responsabilités de chacun doivent être connues au grand jour à une heure aussi grave que la nôtre actuellement ; elle réclame de vous plus qu'une lointaine adhésion de principe à des phrases solidaristes, mais des actes tangibles ; vous devez les accomplir, sans défaillance, mais dignement, dans le cadre du comportement que l'Etat exige de vous, lorsqu'on vous les demandera.

G. B.

U. I. G. — DAMES ET MESSIEURS**COURS DE GYMNASTIQUE****pour instituteurs et institutrices***Messieurs :**Local :* école du Mail*Jour :* mercredi*Heure :* de 17 à 18 h.*Direction :* M. Schrai*Dames :*

école de Malagnou

mercredi

de 16 h. 45 à 17 h. 45

Mlle Metz

Début du cours : 18 octobre

Les cours sont gratuits pour les membres de l'A.G. M. E. P. Les nouveaux membres payeront la cotisation de 1944 et 1945 (10 fr.). La qualité de membre donne droit au journal *Education physique*.

Invitation cordiale à tout le corps enseignant.

NEUCHÂTEL**POUR CEUX QU'ON FÊTE**

Un inconnu — je soupçonne un de mes collègues — m'a fait parvenir un numéro du journal le plus singulier qui se puisse imaginer, mais aussi le plus assommant qui soit. J'en conseille vivement la lecture à ceux d'entre vous qui luttent contre l'insomnie. Au premier round, le mal sera vaincu.

N'y cherchez point l'article éditorial, pas plus d'ailleurs que des informations sur le conflit mondial, la vie nationale, les événements locaux et régionaux ou des échos de l'actualité politique, littéraire, scientifique. Tout cela est banni de ses colonnes aussi bien que la chronique sportive, la page de Madame, le coin des enfants, les mots croisés et tant d'autres rubriques dont s'attife la presse quotidienne pour plaire au lecteur. Notre gazette, j'allais l'oublier, ne publie pas de feuilleton ; aussi ne s'en embarrasse-t-on guère dans le monde féminin.

Mais que raconte-t-elle donc, ainsi dépouillée des attraits de la moindre feuille d'avis ? Elle a l'immense privilège d'être au service d'une vieille princesse, quasi centenaire, qui en a fait sa messagère fidèle pour notifier aux sujets de son fief lois, décisions, avis, ukases de ses ministres et administrateurs. Il n'y a pas là matière à faire sautiller l'esprit de joie et à pousser aux excès de lecture. Selon une croyance fort répandue, une telle gazette répond à un besoin d'Etat ; elle est sensée faire connaître la loi que nul ne doit ignorer. Le nombre des ignorants doit être multitude, car notre princier journal, hors le cercle des serviteurs du pays, n'est généralement qu'objet d'indifférence ou de corbeille à papier.

Aussi suis-je reconnaissant qu'un inconnu ait songé à me mettre sous les yeux un numéro du dit journal, la « Feuille officielle de la République et canton de Neuchâtel » pour l'appeler par son nom, qui offre quelque intérêt pour nous, serviteurs du peuple. J'y découvre, en

effet, encadré d'un trait rouge, un arrêté du Conseil d'Etat, pris en date du 13 juillet 1944, qui règle la remise de gratifications et de souvenirs aux magistrats et fonctionnaires de l'Etat.

Ceux d'entre eux qui *ont rempli fidèlement et consciencieusement leurs fonctions* reçoivent, dit l'art. premier, *une gratification en espèces de deux cents francs :*

a) *après vingt-cinq années de service ininterrompu,*

b) *après quarante années de service ininterrompu.*

Par ma foi, voilà un beau geste complété par *huit jours ouvrables de vacances supplémentaires* accordés aux jubilaires de la classe b.

De plus, au moment de prendre leur retraite, magistrats et fonctionnaires de l'Etat reçoivent, *outre le mois de traitement auquel ils ont droit*, selon une loi spéciale, couvert d'argent ou plat d'étain aux armes de la République (art. 4).

Et pour comble de gracieuseté, il est prévu que la remise de ces souvenirs et gratifications peut être accompagnée d'un vin d'honneur pour lequel l'antique cellier du Château n'ouvre que ses meilleurs rayons. Attention toute paternelle qui complète bien la fête.

Quant à nous, nous n'avons pas été oubliés puisque, comme par le passé, nous recevons (art. 8) couvert d'argent ou plat d'étain *après quarante années de service ou au moment de prendre notre retraite.*

L'Etat se montre donc moins munificent envers le corps enseignant des écoles communales subventionnées par ses soins qu'envers ses magistrats et fonctionnaires. C'est que nous dépendons aussi des communes qui généralement ajoutent leurs témoignages de reconnaissance à celui de l'Etat.

Nous ne sommes donc pas à plaindre. Et après ce qui précède, qui oserait encore prétendre que la République neuchâteloise est ingrate ?

J.-Ed. M.

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Ainsi qu'en a décidé l'assemblée des délégués de la S.P.R., réunie le 26 août dernier à Neuveville, une cotisation extraordinaire de Fr. 2.— au minimum par membre de la Romande sera perçue en vue de créer un Fonds d'entr'aide destiné à secourir les instituteurs victimes de la guerre (Bull. No 33).

Nous prions les présidents de sections de prendre au plus vite les mesures nécessaires à cet effet et d'adresser le montant perçu, d'ici au 31 octobre, au caissier central, M. William Porret, à Travers.

La section du Locle a déjà pris les devants. Nous lui en exprimons notre reconnaissance.

Comité central.

JURA

CONGRÈS DE LA S. P. J. (suite)

Rapport Baumgartner. Avant que son rapport ne soit mis en discussion, M. Baumgartner le complète par quelques commentaires, pour bien situer le problème. Il émet quelques considérations fort judicieuses. Se

référant à tous ceux que la question préoccupe : hommes politiques de tous les milieux ou pédagogues éclairés, il constate tout d'abord que la préparation des jeunes à la vie civique est actuellement insuffisante. « Pour qu'ils assument leurs droits de citoyens, il est indispensable de leur faire connaître ces droits, en même temps que les devoirs qui en sont le corollaire. » Les nouveaux examens des recrues ont donné des résultats assez peu brillants. Toutefois, l'école actuelle est-elle vraiment moins bonne que celle qui l'a précédée ? Il n'y a pas lieu de le croire. Mais « ce que l'on voudrait des jeunes gens, c'est qu'ils fussent mieux préparés à la vie, qu'ils sachent réfléchir, raisonner, résoudre des problèmes simples, tels qu'il s'en présente à chaque instant dans la vie quotidienne : décisions à prendre, savoir s'exprimer verbalement et par écrit. Ce sont là peut-être des questions auxquelles on n'a pas attaché suffisamment d'importance jusqu'ici ». En votant les thèses résumant le travail, et en particulier la 5^{me}, qui émet « le vœu qu'un cours en vue de la formation des maîtres appelés à enseigner dans les cours post-scolaires ruraux soit organisé sans délai », le Congrès de la Neuveville montrera que le corps enseignant reconnaît l'urgente nécessité de donner une meilleure formation civique, sociale et professionnelle aux adolescents. Ce vote sera une précieuse indication pour la Direction de l'Instruction publique et pour le Grand Conseil appelé incessamment à étudier un projet de révision de la loi scolaire.

Une discussion nourrie suivit, qui aboutit à l'adoption de deux thèses nouvelles demandant, l'une « que l'enseignement post-scolaire aux jeunes filles soit introduit le plus vite possible », et l'autre visant à la formation rationnelle et pratique des maîtres enseignant dans les écoles complémentaires par des cours spéciaux à leur intention.

L'ordre du jour appelle le « développement de la partie documentaire de l'*Educateur* ». M. Perrot, correspondant jurassien du *Bulletin*, présente un fort intéressant rapport préconisant le développement de la partie pratique du journal, qui devrait devenir un organe obligatoire pour la S. P. J. au même titre que pour les autres groupements de la Romande. Il prévoit pour cela quelques mesures qui devront être ratifiées par les sections jurassiennes et consenties par la S. I. B. qui abandonnerait certaines de ses prérogatives. Des conclusions sont admises demandant ces innovations qui, espérons-le, ne tarderont pas à voir leur réalisation.

Ainsi se termina la partie administrative du Congrès. Les participants, conduits par l'excellente fanfare de la Neuveville, se rendent en cortège à la Salle bourgeoise, où le vin d'honneur leur est offert par la Municipalité. Puis c'est le dîner dans la grande salle du Faucon. Au dessert on entendit M. le conseiller d'Etat Mœckli, fils de notre vénéré membre d'honneur, apporter le salut du gouvernement bernois ; M. Keller, parler au nom du Comité central de la S. I. B. ; les délégués des sections sœurs de la S. P. R. dire le plaisir qu'ils avaient à fraterniser avec leurs collègues jurassiens.

Tandis que les délégués de la Romande se rendent au Château du

Schlossberg, pour assister à la séance bisannuelle, la plupart des congressistes s'égaillent dans la charmante cité, en visitent, sous la conduite de guides experts, les nombreuses curiosités historiques. Ils se retrouvent le soir dans la cour du Schlossberg pour assister, dans un décor naturel, sous un ciel étoilé, à la représentation de la comédie de Marivaux « Le jeu de l'amour et du hasard », donnée par la Compagnie du Conservatoire de Neuchâtel. La soirée se continua, se prolongea pour d'aucuns, à la Plage, où une fête de nuit avait été organisée.

Le dimanche, une excursion à l'Île de St-Pierre termina d'une heureuse façon le Congrès de la Société pédagogique jurassienne, réussie en tous points grâce au dévouement et au savoir-faire des organisateurs, qui ont droit à la reconnaissance de tous les nombreux participants.

C. G.

INFORMATIONS

A BATONS ROMPUS

Alerte aux avions. A intervalles irréguliers, souvent même à un rythme accéléré, actuellement de préférence de jour, les sirènes continuent à se faire entendre. Si grande est l'accoutumance que, en maints endroits, on finit par n'y plus prendre garde, et malgré ces lugubres mugissements, la vie suit son cours normal : la circulation dans les rues n'est pas moins intense, chacun continue à vaquer à ses occupations, nos gosses n'interrompent pas leurs jeux, même pendant les récréations dans la cour du collège, les maîtres donnent leurs leçons... Imprudence ? Peut-être. Ne se souvient-on donc plus du drame de Schaffhouse ? Du plus récent bombardement de Delémont et de Moutier et de celui d'hier de la vallée de la Thur ? Evidemment, il y a des localités plus vulnérables que d'autres, et l'on peut se demander s'il n'y a pas exagération à alerter toute une région et non pas seulement la partie spécialement en danger.

A Schaffhouse, les ordres sont formels : toute alerte exige l'évacuation des rues et des bâtiments scolaires et l'occupation des abris. A Winterthour, en principe, lorsque retentit la sirène pendant les leçons, les élèves sont conduits au sous-sol. Si au bout de 10 minutes environ aucun bruit d'avion, ni aucune détonation ne sont entendus, les élèves, sur l'ordre du directeur de l'école, regagnent leurs classes pour continuer les leçons. Le concierge ou un élève âgé reste aux aguets jusqu'à la fin de l'alerte ; si un danger devient imminent, un signal convenu est donné et les écoliers regagnent les abris. Si les élèves sont encore à la maison au moment de l'alerte, ils doivent y être retenus par leurs parents pendant un quart d'heure environ. Après ce délai, les parents ont toute latitude pour les envoyer en classe ou les retenir à la maison jusqu'à la fin de l'alerte. Les élèves qui sont déjà sur le chemin de l'école au moment de l'alerte se rendent, selon la distance, soit à l'école, soit à la maison, soit encore à l'abri le plus proche.

En quelques villes, les mesures prises concernant les écoles ont été adoucies. Ainsi à Genève. En avril dernier, le Dpt de l'Instruction publi-

que prescrivait que les élèves, en cas d'alerte pendant les heures de classes, devaient être conduits dans les sous-sols des bâtiments scolaires. Mais depuis la rentrée des classes, fin août, les alertes se sont à tel point multipliées, qu'un enseignement régulier est devenu impossible. En outre, les fréquentes descentes dans les abris et les longs stationnements dans des locaux peu hygiéniques risquent d'avoir des répercussions fâcheuses sur la santé des élèves. Aussi, le Conseil d'Etat a-t-il décidé que, depuis le 20 septembre et jusqu'à nouvel avis, les élèves ne seraient plus obligés de quitter leur classe, sauf en cas de danger immédiat.

Quand viendra le moment où les lugubres sirènes se tairont à tout jamais ?

A suivre

CONCOURS « LE PAIN »

Collègues, ne manquez pas d'examiner attentivement les conditions du grand concours sur « LE PAIN », qui viennent de vous parvenir. Vous aurez aussitôt envie de vous mettre en chantier pour participer avec votre classe à ce concours qui offre des possibilités à peu près illimitées de travail passionnant et utile pour vos élèves.

BIBLIOGRAPHIE

Visages de la Patrie : *Un grand livre illustré sur la Suisse.* On connaît les beaux ouvrages illustrés « Un peuple s'affirme », sur l'Exposition nationale de Zurich, puis « Zurich en 500 images », publiés par Franz-A. Rœdelberger, ouvrages présentés sous une forme toute nouvelle du livre populaire illustré.

Aujourd'hui le hardi novateur qu'est Rœdelberger nous présente une œuvre sur la Suisse en général : « Visages de la Patrie », qui pourrait tout aussi bien s'appeler « la Bible de notre pays ». C'est un livre de luxe qui atteint un rare degré de perfection, tant par la beauté des images, la perfection technique de l'impression que par la profondeur et l'à-propos des commentaires en trois langues tirés du texte de la Genèse. A le feuilleter, à contempler les superbes vues photographiques, nos enfants s'enthousiasmeront des beautés de notre pays et seront saisis d'une émotion profonde en face de la nature helvétique, qu'ils ne connaîtront jamais assez.

Visages de la Patrie, 200 images grand format, sous couverture en couleur d'après Segantini, textes français de Jean-Louis Clerc. Directement chez : « Editions Interverlag Zürich », compte de chèques postaux VIII/15318 Zurich, cartonné au prix de 8 fr. 50 ; à partir de trois exemplaires 7 fr. 50 ; à partir de dix exemplaires rabais plus importants. Le même volume en reliure de luxe 12 fr. 50.

Collègues ! *Favorisez les maisons qui font de la publicité dans votre journal.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

HISTOIRE NATIONALE ET HISTOIRE LOCALE

Il y a la petite patrie, le coin de terre où l'on est né, dans lequel on s'est éveillé à la pensée et à l'amour ; il y a la grande patrie : celle que l'on ne connaît ni n'aime d'instinct, mais par un acte d'élection conscient, comme un disciple choisit son maître.

L'école doit nourrir et sublimer l'amour de la petite patrie ; elle doit éveiller l'amour de la grande patrie et la volonté de la servir. C'est dire qu'elle doit enseigner simultanément l'histoire nationale et l'histoire locale et que donc le maître d'histoire, au degré secondaire, et l'instituteur primaire doivent posséder une connaissance approfondie de l'une et de l'autre.

Un de nos meilleurs maîtres, M. Emile Küpfer, vient d'achever une démonstration exemplaire de ce qu'est un enseignement équilibré et efficace de l'histoire suisse. Ceux qui ont eu le privilège d'être ses élèves au Collège de Morges le savaient déjà, grâce à lui, depuis longtemps et avaient su lui en témoigner leur reconnaissance. Mais voici que tous ses collègues peuvent maintenant bénéficier de son travail de mise au point. Il leur suffit de se procurer les trois ouvrages dans lesquels il a marqué la tendance ou l'esprit de son enseignement historique, au double point de vue que nous venons de dire : *Regards sur nos destins* (1933) et *Morges dans le passé* (1re partie, 1941, 2e partie, 1944).

Regards sur nos destins répond, en effet, par avance au programme si judicieusement formulé, en 1942, par un groupe de maîtres du Collège de Genève¹ : « Savoir des faits historiques et des dates est insuffisant si l'on n'en a pas compris la valeur, la signification. De même l'acquisition d'un vaste vocabulaire ne suffit pas pour connaître une langue. Et l'histoire nationale ne sera jamais une école de civisme et de patriotisme tant qu'elle ne dépassera pas le stade de la simple mémorisation des grands et des petits faits de la vie de notre peuple. Nous aimerions voir défini comme suit le but de l'enseignement de l'histoire : développer le jugement des élèves par la confrontation des époques et des points de vue et éveiller leur sens critique ; éclairer le présent par le passé et le passé par le présent... »

C'est là ce qu'excelle à faire M. Küpfer. L'histoire suisse, telle qu'il la présente, a un sens : c'est l'histoire des efforts des Confédérés — efforts traversés de défaillances et d'erreurs, non moins instructives que les réussites — pour résoudre un problème qui a pu, au cours des siècles, se poser sous des formes différentes, mais qui est substantiellement le même : harmoniser des intérêts divergents, empêcher que les minorités soient opprimées par la majorité, réaliser donc l'unité dans la diversité et incarner, dans des institutions viables, l'esprit du Pacte : « Wir wollen sein ein einzig Volk von Brüdern². »

¹ Rapport dactylographié, rédigé par M. Jean Lerch et signé : R. Junod, J. Lerch, F. Pillionnel, H. Stehlé.

² Cf. Ph. Etter : *Ansprache zur Eröffnung der Schweizerischen Landesausstellung in Zürich, 6. Mai 1939* : « wie der eidgenössische Bund sich in der Spanne von sechs Jahrhunderten organisch und mit eigentlicher innerer Notwendigkeit entwickelt hat ».

M. Küpfer sait marquer, d'une façon impressive, les difficultés de cette tâche « contre nature » ; il ne minimise jamais les échecs ou les défaillances ; qu'on relise, par exemple, dans le troisième chapitre, le paragraphe intitulé : « Crises intérieures », ou, dans le quatrième chapitre : « Divisions et décadences ». Mais cela, justement, lui donne le droit d'écrire cette page (169-170) qui sonne comme un *Te Deum* :

« Notre histoire a connu les discordes religieuses, les rivalités cantonales, les antagonismes politiques les plus violents. Mais jamais encore [il s'agit des années 1914-15] la frontière des langues n'avait marqué une séparation profonde de nos peuples, une « séparation des races », comme dit Ramuz. Pourquoi cette frontière, sensible, comme il est naturel, dans le train ordinaire de la vie, mais nullement gênante ou irritante, s'érigea-t-elle en muraille ou se creusa-t-elle en fossé dont on pouvait dire, comme autrefois des Pyrénées : « Vérité en deçà, erreur au delà » ? Pourquoi deux populations de langue et par suite de mentalité différentes, mais qui avaient appris, depuis des siècles, à cohabiter en paix dans ce beau pays, en vinrent-elles soudain à ne plus se comprendre, à s'offusquer l'une l'autre, et parfois même, hélas, à se suspecter ?

... Cette épreuve, nous ne l'avions jamais subie encore. Les éléments divers dont se compose notre peuple n'avaient jamais été ainsi disjointes et soulevés les uns contre les autres avec passion. Depuis le haut moyen âge, où les deux parties principales de la Suisse actuelle s'étaient affrontées durement, leur opposition était restée latente. Peut-être fallait-il qu'elle éclatât, pendant la guerre mondiale, avec le maximum d'énergie, pour qu'on puisse affirmer, par expérience, la solidité foncière de notre Confédération ? Maintenant, nous savons à quoi nous en tenir sur la force des liens moraux qui nous unissent à nos voisins respectifs, comme sur celle des liens fédéraux. L'épreuve de ces derniers, comme celle d'un pont achevé, a été faite à fond ; ils n'ont pas cédé, ces liens, et rien, espérons-le, ne les dissoudra désormais. »

Un tel cours d'histoire nationale trouvera son couronnement naturel et nécessaire dans le cours d'instruction civique. (M. Küpfer a d'ailleurs publié, autrefois, un petit manuel d'instruction civique que j'ai utilisé avec gratitude quand j'enseignais moi-même l'histoire.) Ce cours apportera, en effet, la réponse à la question qui se sera d'elle-même formulée dans l'esprit des adolescents : Quelle est la « forme » actuelle de la Suisse, quelles sont les valeurs qui font sa force et comment ses institutions politiques contribuent-elles à les maintenir et à les promouvoir ? Il suffira alors de grouper, selon un ordre systématique, la réponse donnée par les faits eux-mêmes à cette question, pour que le futur citoyen se fasse une idée claire des valeurs dégagées par l'effort de ses pères et qu'il aura à affirmer et à défendre par son comportement et, s'il le faut, au prix de sa vie :

Cette forme de vie décentralisée, par exemple, qui se manifeste par la vitalité de ces 3000 communes dont les armoiries flottaient au vent, au-dessus de l'allée surélevée, à l'Exposition nationale de Zurich ; l'aide généreusement accordée, en particulier sous forme de subventions pour l'entretien et la construction de routes, par les cantons riches aux can-

tons moins favorisés ; la paix confessionnelle (les guerres de religion n'ont-elles pas été, chez nous, moins longues et moins féroces que dans la plupart des pays qui nous entourent et ne voit-on pas, aujourd'hui, les deux grandes confessions chrétiennes s'inspirer, toujours plus résolument, de la religieuse maxime : *In necessariis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*) ; la fidélité à la parole donnée, la religion du Pacte, la pratique de l'arbitrage entre communautés de droit public comme entre particuliers ; ce respect de la personne humaine que manifestent, par exemple, les droits d'initiative et de recours, ainsi que la liberté assurée aux parents d'instruire leurs enfants comme ils l'entendent, sous le contrôle très libéral de l'Etat ; ce respect mutuel qui, dépassant de loin la froide tolérance, va jusqu'à se réjouir de ce que les habitants des diverses régions du pays conservent leurs coutumes et leur genre de vie particuliers...

On voit, sans que j'insiste, comment le maître fera découvrir à ses élèves, dans les principaux articles de la Constitution fédérale et des Constitutions cantonales, la garantie de ces valeurs, « le boulevard de nos libertés ». Et comment, au bénéfice de ces « découvertes », les futurs citoyens n'aimeront pas leur grande patrie parce qu'on leur aura dit de l'aimer, mais parce qu'ils l'auront jugée digne d'être aimée et servie et voudront la laisser à leurs descendants plus digne encore de leur amour et de leur service.

* * *

Mais, en même temps, l'école doit éclairer, nourrir l'amour spontané de l'enfant pour le coin de terre, région, village ou cité, dans lequel il est né et grandit. Un des premiers soins de l'instituteur devrait être de se renseigner sur le passé de la cité ou de la commune rurale au cœur de laquelle il est appelé à faire œuvre d'éducateur.

Les sources sont d'ailleurs à portée. Et, si toutes nos petites cités et toutes nos régions n'ont pas eu, comme Morges, le privilège d'avoir leur historien, il y a partout des érudits locaux qui se sont penchés avec amour sur le plus lointain passé de la communauté, au sein de laquelle ils ont ainsi manifesté cette continuité et nourri cette tradition qui, mariées à l'esprit de progrès, font dans toute la force du terme le citoyen éclairé.

L'histoire locale prêtera d'ailleurs le plus utile concours à l'histoire nationale. Les « abstractions », qui rebutent souvent l'enfant dans son manuel d'histoire suisse, prendront vie d'être illustrées par le récit de ce qui s'est passé, siècle après siècle, dans son village ou dans sa cité.

Ainsi, le « conseil étroit » ou petit conseil, ce ne sera plus, pour les Morgiens, connaissance scolaire ou morte, quand on leur aura dit qu'en 1533, par exemple, « Jacques Conod étant syndic, le nom du châtelain Ducis figure en tête des onze noms des conseillers étroits : Jean d'Aubonne, François de Sviriez, Pierre de Châtel, Guillaume de Lutry *alias* Mayor, Jean Cochet *alias* de Juriens, Jean Tissot, François Ponthey, Louis Ouvrier, Vuillerme du Pont et Jaques Querdoux »...

Le banderet sera pour eux mieux qu'un nom, quand ils l'auront entendu prêter serment, dans la grande salle de la maison de noble Jean d'Aubonne, « de garder bien et fidèlement cette bannière, de régir

et de gouverner suivant les promesses et clauses à cela opportunes et nécessaires » ; puis vu prendre possession, quelques jours plus tard, devant l'auberge de la Croix-Blanche, la maison de ville de ce temps, de la bannière « saine et entière ».

Et cette autonomie communale, dont nous disions tout à l'heure qu'elle est une des valeurs les plus significatives et les plus précieuses de notre petit pays, ils comprendront ce qu'elle implique quand ils auront assisté aux luttes par lesquelles leurs ancêtres les ont conquises et défendues. On trouvera, dans le chapitre consacré aux franchises de Morges (*Morges dans le passé*, II, p. 64-75) une très accessible analyse de nos chartes vaudoises : « L'article premier est le plus important : le seigneur est tenu de jurer qu'il respectera les privilèges et les coutumes, c'est-à-dire aussi bien le droit coutumier, non écrit, qui est établi par le prononcé des bourgeois notables, que le droit écrit découlant des chartes. Par ce serment, qui est le premier acte de son autorité et sans lequel il ne peut exercer son pouvoir dans la ville, le comte limite sa propre puissance. Les bourgeois, de leur côté, prêtent serment de respecter fidèlement les droits du seigneur et de lui rendre les honneurs qui lui sont dus. Il y a en quelque sorte contrat bilatéral entre les parties : tout refus de la part du seigneur de se conformer aux clauses de celui-ci entraînerait de plein droit le refus d'obéissance de la part des bourgeois. »

L'histoire locale aide aussi à comprendre certains faits, propres à étonner les élèves réfléchis et parfois même à leur donner une idée inexacte du caractère de leurs ancêtres. Ainsi la façon dont les Vaudois ont accepté la Réforme.

(A suivre) Louis Meylan.

AUTOUR DU PROGRAMME MINIMUM

Le questionnaire présenté dans l'*Educateur* par la Commission des intérêts professionnels de la S.P.V. pour servir de base à l'élaboration d'un programme minimum, montre bien l'ampleur du sujet qu'on propose à notre attention. Au premier abord, il semblerait qu'on nous invite à jouer du bistouri et qu'il n'y aura qu'à supprimer ce qui paraît superflu (ou simplement gênant) pour que surgisse le plan d'études idéal. En réalité, le problème qui nous intéresse contient d'autres préoccupations, d'autres aspirations aussi. Il s'agit surtout d'établir un rapport plus étroit entre ce que nous savons de la psychologie de l'enfant, de l'effort qui correspond à son développement, et ce que nous pratiquons sous le nom de pédagogie. Pour avoir trop souvent travaillé en fonction de l'examen ou en prévision d'une visite toujours possible de l'inspecteur, nous en sommes venus à ne plus voir que le résultat, la « moyenne » (donc ce qui nous convient, à nous, et fait notre gloire) sans nous préoccuper assez de l'essentiel qui est l'enfant, et rien que de lui. Le programme minimum devrait donc être conçu de telle sorte que les notions qui en formeront la nomenclature soient accessibles à chaque élève, afin que chaque élève reçoive sa part d'éducation. Remarquons, à ce propos, qu'un tel programme n'existera jamais parce que le minimum prévu risque d'être encore un maximum pour certains déshérités que nous connaissons tous.

Il faudrait aussi s'entendre sur le sens du mot éducation. Ce serait une erreur de croire que ce terme représente quelque chose de vague : un peu de morale mêlée à quelques règles d'étiquette. C'est aussi cela, si l'on veut, mais augmenté de tout le reste : le développement des facultés spirituelles, intellectuelles, physiques de l'individu, pour parler comme le dictionnaire. C'est une façon de penser juste, de vivre harmonieusement, de réagir favorablement dans les diverses circonstances de la vie. En somme, l'éducation embrasse l'homme tout entier. Il n'était peut-être pas inutile de le rappeler pour faire comprendre que l'instruction, dont nous faisons grand état, n'est qu'un moyen, un prétexte, et que l'éducation de nos écoliers s'enrichira bien plus de « l'esprit » de notre enseignement que des leçons qu'ils auront apprises.

Il est incontestable que des programmes trop chargés nuisent au principe de l'éducation. Obligé d'acquérir beaucoup de notions en trop peu de temps, l'enfant n'assimile pas. Il sait un peu tout et rien à souhait. Le disparate le distrait sans profit pour son originalité, pour sa personnalité. Le maître voit bien le danger, mais il n'ignore pas que l'on sera peut-être plus sensible à la somme des connaissances enseignées qu'au témoignage moins apparent de leur action éducative. D'où la tentation de « faire brillant » et de glisser vers un formalisme étriqué. Il est plus facile, plus confortable, de donner une leçon que de se donner à sa leçon...

Toutefois, il faut reconnaître que, depuis quelques années, l'école dite « intellectualiste » se heurte à une réaction salutaire qui l'achemine vers une réforme des méthodes et de l'esprit de l'enseignement. A cet égard, les examens fonctionnels sont caractéristiques des tendances nouvelles. On n'a pas oublié la manière compréhensive qui a inspiré les épreuves d'instruction civique, le printemps dernier. Permettre aux élèves de se servir de leur cahier de résumés pour voir s'ils sont capables d'utiliser leur savoir à bon escient ! Voilà qui mérite d'être salué comme une prime accordée à l'intelligence du bon ouvrier... et comme un coup mortel porté au psittacisme. Qu'il y ait eu, malgré tout, de nombreuses erreurs, c'est ce que chacun a pu constater. Il n'est pas toujours aisé de se mouvoir dans le simple ; mais ce qui importe, c'est moins la méprise elle-même que la recherche raisonnée de l'information, que l'effort déclenché pour aboutir, en fin de compte, à une faute, c'est possible, mais à une faute « vivante »... Comme le dit le Dr Simon dans sa « Pédagogie expérimentale » : On peut avoir intérêt à découvrir ce que donnent des enfants, si ignorants qu'ils soient. On ne cherche pas en effet le succès, on préfère trouver des fautes, car ce sont celles-ci qui instruisent.

Le programme minimum, en répartissant judicieusement la matière à enseigner, en éliminant ce qui peut, sans inconvénient, être relégué à l'arsenal des vieux modèles, rendra de précieux services à notre école primaire, et marquera une étape de plus dans son évolution. Quant à l'esprit qui l'animera, il ne reniera certainement pas les principes toujours actuels qui figurent aux instructions du plan d'étude de 1928 : enseigner, c'est choisir, c'est-à-dire savoir prendre parmi les connais-

sances que l'on possède celles qui sont d'une utilité immédiate, celles qu'attendent les enfants et que comporte leur âge, leur milieu, leur degré de culture intellectuelle et morale.

W. Loosli.

INFORMATIONS

UNE COLLECTE DE JOUETS

Si l'on peut dire que l'homme ne vit pas de pain seulement, le mot est juste, à plus forte raison, pour les enfants. Aujourd'hui, dans l'Europe que leur a faite les adultes, les enfants manquent de tout. La Croix-Rouge, des organisations de secours s'efforcent de leur faire parvenir l'indispensable, du lait, des fortifiants, des médicaments. A ces envois, nous avons pensé joindre des jouets. Nous voulons aussi leur faire plaisir...

Ces jouets, pour les enfants d'Europe, nous les demandons aux enfants de nos villes intactes, de nos villages florissants et paisibles. Nous leur demandons d'en faire le sacrifice au profit de camarades, plus malheureux qu'on ne saurait le dire et auxquels, en leur nom, nous voulons offrir ces objets faits pour leur consolation et leur distraction.

Le Service civil féminin suisse, collaborant avec la Commission mixte de Secours de la Croix-Rouge internationale, s'est chargé d'organiser, en octobre, dans toute la Suisse, cette collecte de jouets. Des postes seront établis dans les agglomérations où les enfants pourront apporter leurs dons. Qu'ils donnent ce qu'ils ont de mieux !

Et nous demandons aux instituteurs et aux institutrices de Suisse de parler à leurs élèves de cette collecte, de leur expliquer pourquoi et pour qui elle est faite. Nous leur demandons de le leur répéter, au cours des semaines qui vont suivre pour que chacun fasse le geste qui convient. Nous sommes sûrs qu'aucun éducateur n'y manquera et au nom des enfants qui vont pouvoir encore jouer et rire, nous vous disons merci.

Service civil féminin suisse.

Commission mixte de Secours de la Croix-Rouge internationale.

UN CONCOURS RÉSERVÉ AUX MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT ET AUX STAGIAIRES

La « Commission régionale romande des Emissions radioscolaires » organise un concours réservé aux membres du corps enseignant en fonction et aux stagiaires des écoles primaires, secondaires et supérieures de la Suisse romande.

Les concurrents sont invités à composer un texte constituant une émission radioscolaire d'une durée d'exécution de 25 à 30 minutes à l'intention d'élèves de 10 à 15 ans.

On trouvera les conditions de ce concours et tous renseignements y relatifs dans le dernier numéro des Feuilles de documentation : *La radio à l'école*, qu'on peut se procurer au Département de l'Instruction publique sur simple demande écrite.

O. H.

LES LIVRES

Histoire de la lutte antialcoolique en Suisse, par Maurice Javet. Cahiers complémentaires de « La question de l'alcool en Suisse ». Benno Schwabe & Co, éditeurs, Bâle 1944.

Il y a deux façons d'écrire l'histoire : on peut étudier chaque période historique sous tous ses aspects : militaire, constitutionnel, économique, littéraire, culturel. L'autre méthode, plus exclusive, consiste à suivre une manifestation de l'activité humaine à travers les temps : on a ainsi des histoires de la guerre, de la musique, de la philosophie, de la médecine. Pourquoi n'aurait-on pas aussi une histoire de la lutte antialcoolique ? Les habitudes de boisson et l'alcoolisme jouent un tel rôle dans la vie de l'humanité qu'il vaut bien la peine de retracer l'effort persévérant poursuivi pour les combattre. C'est ce qu'a fait, pour la Suisse, M. Maurice Javet, maître secondaire à Berne, depuis bien des années, le président actif et dévoué de la Société suisse des maîtres abstinents. En un vol d'oiseau captivant, il nous renseigne sur les habitudes de boisson et la lutte contre l'alcool dans notre pays depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. C'est toute l'histoire suisse, envisagée à un point de vue spécial, qui, comme un film, se déroule à nos yeux : les Gaulois, les anciens Germains, Charlemagne qui, de sa rude poigne, s'en prend à l'intempérance, les moines qui plantent la vigne, les guerres mercenaires qui entament la simplicité des mœurs. Voici la Réformation. Zwingli et surtout Calvin qui veut faire de sa Genève une cité sobre, la Contre-Réformation qui nous vaut Charles Borromée réformant les mœurs du clergé et un Pierre Canisius, le professeur de médecine Félix Platter, précurseur lointain de Forel.

Les gouvernements sont hésitants : tantôt ils encouragent la viticulture, tantôt ils sévissent contre le débordement des mœurs : Leurs Excellences de Berne ne se lassent pas de rappeler à la modération leurs sujets vaudois assoiffés. Avec le XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle, des voix savantes et éloquentes se font entendre qui dénoncent le mal : Albert de Haller, le médecin lausannois Tissot, Pestalozzi dans son roman pédagogique « Léonard et Gertrude », l'écrivain argovien Zschokke. Puis c'est la lutte même contre l'alcoolisme qui s'organise, timidement, avec des ménagements qui nous font sourire parfois. En 1837, une éphémère société vaudoise de tempérance se forme autour de Frédéric-César de la Harpe, Vinet, Charles Monnard ; Romain de Werro publie à Fribourg, la même année, un « Manuel de tempérance ». Dans le canton de Neuchâtel le pasteur Henri Junod, père du futur président international de la Croix-Bleue, est infatigable. Quelques années après que Gotthelf eut, dans plusieurs de ses récits, flagellé l'ivrognerie, on voit le pasteur Arn et le pasteur Arnold Bovet à la tête d'une société bernoise contre l'eau-de-vie. Avec la fondation de la Croix-Bleue, en 1877, c'est le mouvement antialcoolique moderne qui commence. M. Javet fait passer devant nos yeux les grandes figures de Louis-Lucien Rochat et d'Arnold Bovet, déjà nommé, l'évêque Egger et le Landammann d'Obwald P.-A. Ming, les professeurs Forel et Bunge, qui unissent la science et l'apos-

total social. Dès 1885-86 c'est l'Etat qui entre en lice avec le premier article constitutionnel sur l'alcool, heureusement modifié en 1930, ce qui permet le développement de l'utilisation non-alcoolique des fruits.

L'opuscule de M. Javet devrait être largement répandu dans les milieux antialcooliques et scolaires, car il fournira la matière de vivantes leçons et rappellera à ceux qui s'efforcent, aujourd'hui, de guérir notre pays de l'alcoolisme les précurseurs auxquels nous devons respect et reconnaissance, car ils ont préparé le terrain à la lutte antialcoolique moderne.

R. H.

Petits Atlas du naturaliste suisse. — Libr. Payot, Lausanne.

« Oiseaux I » par C.A.W. Guggisberg et R. Hainard.

« Papillons de la Suisse » par C.A.W. Guggisberg et E. Hunzinger.

Ces petits ouvrages de poche, d'encombrement réduit (11 × 15 cm.), se glissent dans une poche de veston. Ils sont si plats qu'on en peut emporter plusieurs à la fois, sans avoir l'impression de transporter sa bibliothèque.

Il n'y a pas de doute que ces publications si maniables puissent rendre de bons services aux instituteurs, en particulier au cours d'excursions scolaires où souvent on serait bien aise de pouvoir nommer, avec ses élèves, les êtres qu'on rencontre.

Oiseaux

J'utilise avec plaisir, dans mes promenades, le petit atlas des oiseaux illustré par Hainard. Je l'ai déjà beaucoup pratiqué (en édition allemande) et j'en suis très satisfait. Il permet une identification en première approximation et souvent à coup sûr ; car Hainard ne dessine jamais d'après des échantillons naturalisés et ses oiseaux sont bien tels qu'on les voit à distance et à la jumelle. Il rend, avec une scrupuleuse vérité, les « field characters », c'est-à-dire les caractères distinctifs, visibles sur le terrain. 110 espèces sont représentées en couleur. Les noms communs seuls figurent dans le texte, les noms allemands et scientifiques sont relégués à la table des matières — ce qui n'est pas toujours sans inconvénient. Les textes sont très succincts et donnent, très bien, l'essentiel des particularités des espèces figurées.

Les oiseaux sont classés par habitat, ce qu'à l'usage j'ai trouvé très pratique. Les auteurs ont laissé de côté les oiseaux hôtes d'hiver. Il faut espérer qu'un deuxième livret complètera prochainement cette lacune.

L'ouvrage est bien supérieur aux publications étrangères d'inspiration analogue.

Papillons

A moins de techniques très coûteuses, la reproduction des couleurs d'insectes est forcément approximative. Dans ce petit ouvrage — qui d'ailleurs supporte la comparaison avec tout autre publication similaire — les couleurs sont souvent trop claires et les rouges trop vifs. En général, le dessin est fidèle et suffisant pour identifier l'espèce.

Le texte, abstraction faite de l'introduction, est bon, simple et clair. Les espèces sont classées par familles. Les explications en regard des planches ont les mêmes qualités que celles des oiseaux.

E. D.

L'Arome Maggi



152

HENRI DEVAIN

A l'Enseigne de la Rime

PRÉFACE DE CHARLES D'ETERNOD

Henri Devain demeure dans la tradition de la poésie française, c'est un écrivain qui déteste l'obscurité, l'hermétisme. Il apporte une note bien personnelle dans le concert des lettres romandes.

EN VENTE AUX EDITIONS DU CHANDELIER, 33 RUE NEUVE, BIENNE
ET DANS TOUTES LES BONNES LIBRAIRIES

122



LEONARDO DA VINCI

1452—1519

Ihn kennen die meisten nur als den berühmten Maler, den Schöpfer des Abendmahles oder der lächelnden Mona Lisa. Dass er aber ganz besonders auch Naturforscher war, geht aus seinem handschriftlichen Nachlass hervor. Es finden sich da zum ersten Mal Vorstellungen von Einzelheiten der Fallbewegung. Das fahle Licht des Mondes neben der hellen Sichel kurz vor und nach Neumond, erklärte er schon 100 Jahre vor Galilei als den Widerschein der sonnenbeleuchteten Erde. Hebel und Maschinen betrachtete er eingehender als Archimedes. Er beobachtete Wasserwellen, betrachtete den Schall richtig als Wellenbewegung in der Luft. Er konstruiert und plant Luftfeuchtigkeitsmesser, Schleifvorrichtungen für Hohlspiegel, Flugmaschinen, Fallschirme und Taucheranzüge. Auch das Innere des menschlichen Körpers versuchte er zu ergründen. Seine im Verborgenen getriebenen Studien an einer grossen Zahl von Leichen hat er in vielen naturgetreuen Zeichnungen festgehalten. Leonardo starb in Frankreich, wo er als Gast des Königs seine 3 letzten Lebensjahre verbracht hatte.

ARTHUR UTZ WERKSTÄTTEN FÜR PHYSIKALISCH-WISSENSCHAFTLICHE APPARATE BERN

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur : André CHABLOZ, LAUSANNE, Clocheton 9. **Bulletin :** Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Enseignement ménager

Vient de paraître :

CHEZ NOUS

Manuel d'enseignement ménager,
publié sous la direction de Marg. MICHOD-GRANDCHAMP, avec la
collaboration de L. COMTE, H. DELARAGEAZ, L. FRANCKEN,
du Dr W. FRANCKEN, de F.-M. GRAND, L. MELLET-BRIOD,
L. PERDRIX et E. URECH.

3^{me} édition entièrement refondue, avec de nombreuses illustrations.
Un volume in-16 cartonné Fr. 3.50

Ce manuel traite l'ensemble des problèmes familiaux, il prendra toute sa valeur s'il est complété par des observations, des expériences et la pratique des travaux ménagers. La première partie, surtout technique, est spécialement illustrée et modernisée pour tenir compte des conditions économiques actuelles. Les auteurs font œuvre éducative, cherchant à former l'esprit, le jugement, le cœur et la pensée des jeunes filles; cet ouvrage sera fort utile pour leur éducation familiale et sociale.

Rappel

NOS BONNES RECETTES

Manuel de cuisine à l'usage des classes ménagères
par L. MELLET-BRIOD.

Un volume in-16 cartonné, avec 29 illustrations, 3^{me} édition Fr. 3.—

L'auteur a élaboré son manuel selon une méthode progressive en commençant toujours par les mets les plus simples à apprêter. L'ordre et la précision sont nécessaires dans un ménage bien tenu et dans la préparation d'une nourriture saine et appétissante. Les recettes sont simples, claires et économiques.

LA SANTÉ DU NOURRISSON

Guide de la mère et de l'infirmière
par le Dr L. EXCHAQUET.

Un volume in-16 cartonné, avec 35 illustrations Fr. 3.50

Ce volume contient les notions théoriques et les conseils pratiques de puériculture indispensables à toute personne ayant à s'occuper de nourrissons. L'auteur a cherché à le rendre moderne, pratique et vraiment utile: un guide pour les mères ou celles qui les remplacent afin d'élever des enfants sains, robustes et beaux.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE ■ GENÈVE ■ NEUCHÂTEL ■ VEVEY ■ MONTREUX ■ BERNE ■ BALE

40 **BON**

pour un rabais spécial sur tous achats chez

BORNET S.A.

ÉLECTRICITÉ * EAU * GAZ

GENÈVE - RUE DE RIVE, 8 - TÉL. 5 02 50



BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE

pour enfants et adultes

GALERIES DU COMMERCE - LAUSANNE

Téléphone 3 75 99

Mme J. L. DUFOUR

48

Renseignements sans engagement * Envois postaux

HORTICULTEUR - FLEURISTE - GRAINIER

Maison fondée en 1847

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. ll. 1831

Téléphone 2 85 11

86

MEMBRE FLEUROP

GYMNASSE DE BIENNE

place vacante

Pour maître de français et d'histoire au Progymnase français et au Gymnase supérieur (élèves français). Traitement de 7200 à 9000 plus allocations de vie chère.

N'entrent en considération que les candidats porteurs d'un diplôme de maître de gymnase.

Entrée en fonctions le 1^{er} avril 1945.

Pour tous renseignements s'adresser au Directeur du Progymnase français, Bienne. S'inscrire jusqu'au 25 octobre 1944 auprès de M. E. Matter, avocat, Président de la commission du gymnase, Stand 95, Bienne.

155

Winterthur Accidents

Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthur

Conditions de faveur pour membres
de la Société Pédagogique de la
Suisse Romande contractant des
assurances accidents individuelles
et de responsabilité professionnelle.

17

Vos vêtements

chez

**Très bas
prix**

DELAPRAZ

Confection dames, messieurs et enfants
2, rue Haldimand, au 2^{me} - Grand magasin à l'étage
LAUSANNE

87



LA MAISON SPÉCIALISÉE
DEPUIS PLUS DE 100 ANS

Bonnard

Et Cie S.A.

nouveautés
Lausanne